

Comité de Concertation France Très Haut Débit

Aménagement numérique
en Charente-Maritime

28 janvier 2015

État des lieux

La Charente-Maritime

- 625 682 habitants (35 % de la population régionale)
- 13 intercommunalités
- 472 communes
- Objectifs du Département : 100% fibre optique d'ici 2030

L'action du Département depuis plusieurs années

■ **Contribuer au désenclavement numérique du territoire** en faisant évoluer son réseau Haut Débit vers le Très Haut Débit, en complément des initiatives privées

-> capitaliser sur l'investissement public déjà réalisé

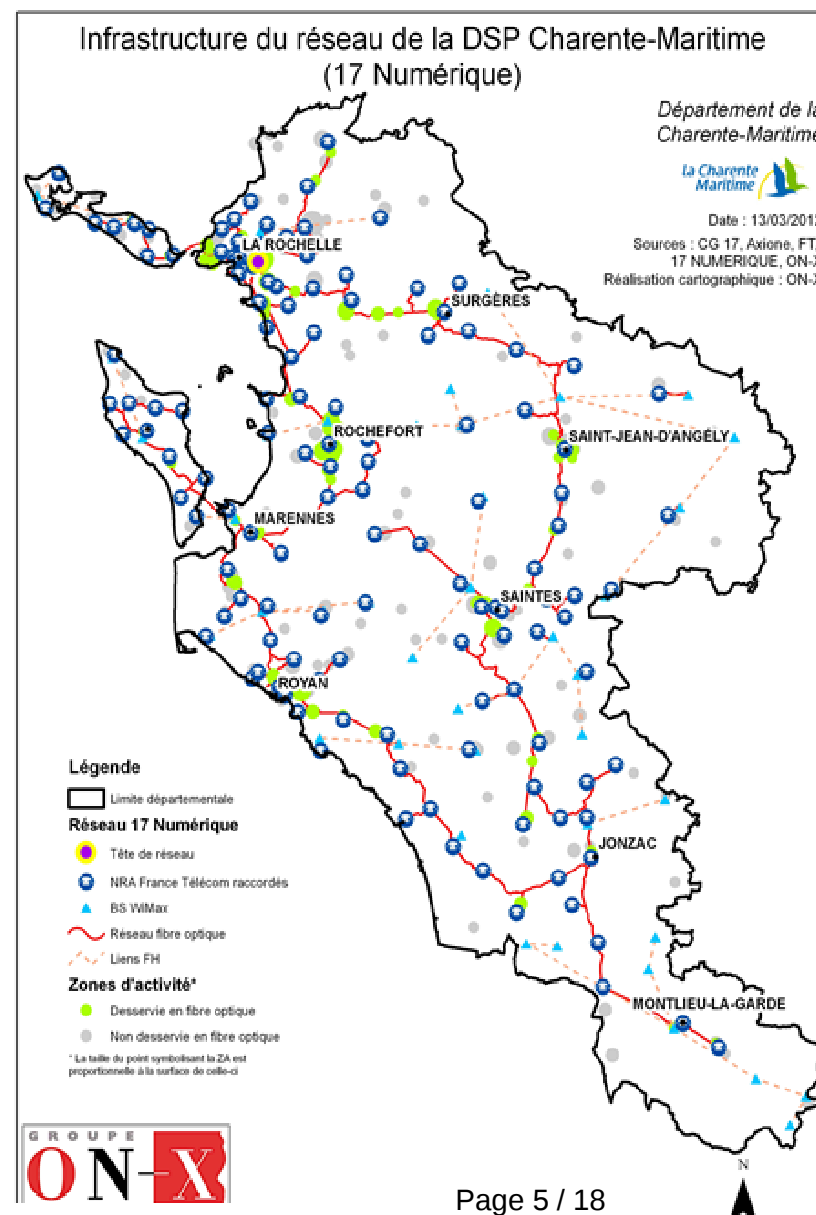
-> continuer à favoriser le développement de la concurrence au bénéfice des usagers finaux

■ **Renforcer l'attractivité du département et anticiper l'évolution des usages** en favorisant l'arrivée du Très Haut Débit pour les utilisateurs professionnels et résidentiels

-> permettre l'accès au Très Haut Débit sur l'ensemble du département (toutes technologies confondues, mais en privilégiant la fibre optique au domicile – FttH)

Le Réseau d'Initiative Publique existant

- **Durée de la DSP : 20 ans (2006 – 2026)**
- **2 Mbits minimum pour tous**
- **Commercialisation** : en 8 ans, **plus de 64 000** Charentais-Maritimes et professionnels utilisent le réseau public :
 - fibre optique : plus de 800 km de collecte ; 85 zones d'activités raccordées ; 343 abonnés
 - DSL (350 000 lignes dégroupées ; 2 fournisseurs d'accès nationaux ; 1 409 entreprises + 63 000 foyers abonnés)
 - en zones blanches ADSL : WiMAX et satellite (3 fournisseurs d'accès : plus de 2 350 abonnés)

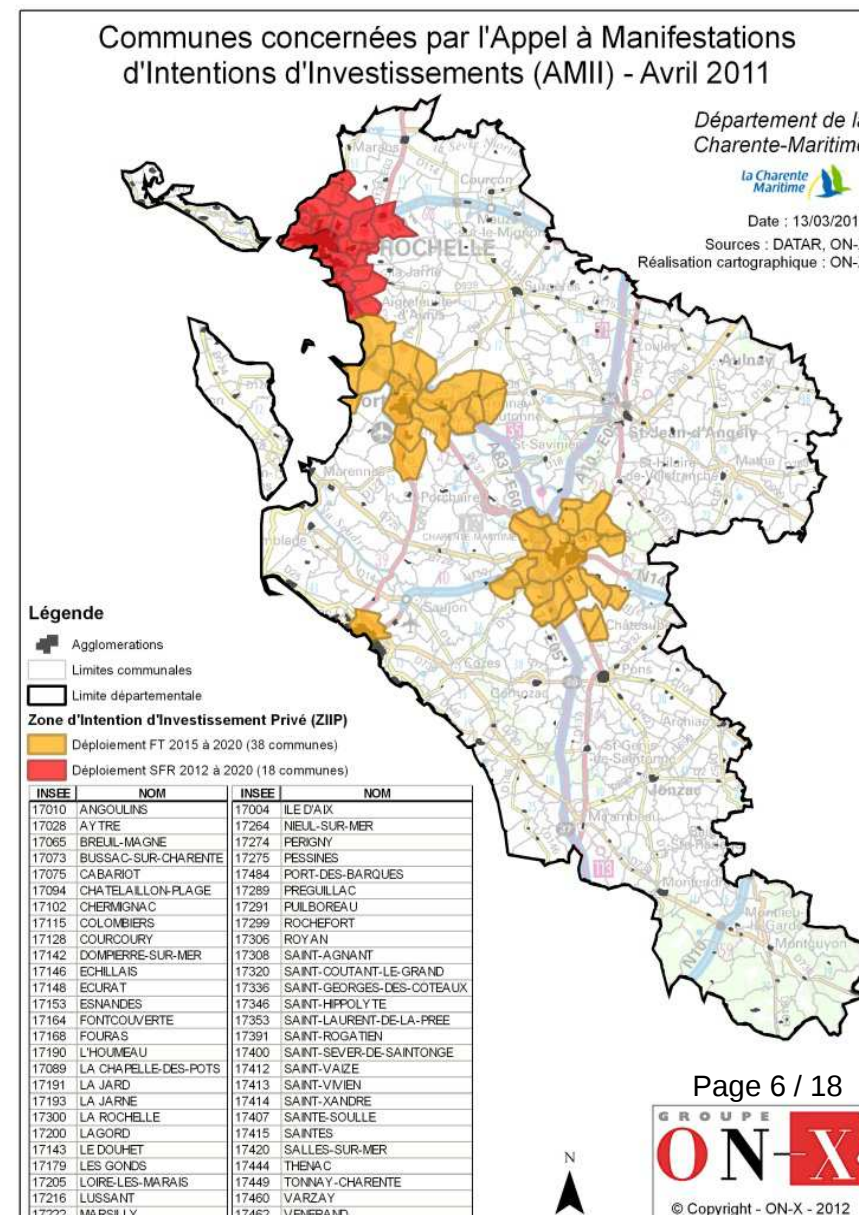


Déploiements FttH par l'initiative privée

- 2 investisseurs : Orange et SFR
- CDA de La Rochelle + Rochefort + Saintes (anciens périmètres) et Ville de Royan :

 - ▶ 56 communes : 38 Orange + 18 SFR
 - ▶ 66 communes (nouveaux périmètres des CDA) concernées par l'initiative publique

- 172 200 prises FttH ; 83 M€ d'investissement
- Coût moyen de déploiement en zone conventionnée : 480 € par prise
- Hors zones conventionnées : déploiements VDSL



Le projet du Département :

**la poursuite d'une forte ambition
d'aménagement numérique
engagée depuis plusieurs années**

Déploiements FttH envisagés à terme

■ Couverture de 100 % des habitants et des entreprises en fibre

- 425 200 prises FttH à construire (172 200 privées + 253 000 publiques)
- 460 M€ d'investissement nécessaire (83 M€ privés + 377 M€ publics)
- Coût moyen de déploiement sur le département (public + privé) : **1 080€ par prise FttH**

■ Intervention publique en dehors des zones conventionnées, soit :

- 253 000 prises FttH à construire
- 377 M€ d'investissement public
- Coût moyen de déploiement en zone d'initiative publique : **1 480€ par prise FttH**

Préoccupation des élus

- **Garantir une politique cohérente à l'échelle du département**
 - ▶ Apporter rapidement des éléments calendaires et financiers aux intercommunalités
- **Construire un réseau FttH au meilleur prix possible** dans le respect de la réglementation et sous réserve de conserver l'accès aux financements d'État et de l'Europe
 - ▶ **Réduire le coût de construction** : mettre en concurrence la construction du réseau, utiliser les infrastructures existantes plutôt que construire et ne pas s'exposer à une résiliation coûteuse du contrat de DSP actuelle
 - ▶ **Miser sur des technologies pérennes**
 - ▶ **Assurer la commercialisation** : favoriser la migration des abonnements et garantir l'appétence des opérateurs en leur proposant des plaques suffisamment importantes et en respectant leurs préconisations techniques
- **Améliorer rapidement les services adressés aux habitants et aux professionnels**

Objet de la demande de subvention France Très Haut Débit

- Une première phase à 5 ans : le projet le plus ambitieux de la région
- Des zones de déploiements définies selon les critères de choix suivants :
 - facilité d'extension de la collecte publique en utilisant au maximum les infrastructures existantes
 - taux de pénétration et appétence des opérateurs, lié à la couverture DSL (débits inférieurs à 4 Mbits) et à la localisation des abonnés potentiels (taux de pénétration, communes les plus denses et centre-bourgs, taux de résidences secondaires)
 - égalité de traitement entre les territoires : affectation de 80% du coût dans la réalisation des prises les moins chères et 20% dans la construction de prises considérées comme mal desservies en Haut Débit

Objet de la demande de subvention

France Très Haut Débit

■ Détail des composantes du projet à 5 ans :

- Complément de la collecte (108 km)
- Construction de 91 700 prises FttH réparties sur les 13 EPCI (36% des prises publiques), dont :
 - ▶ 83 462 foyers
 - ▶ 8 254 sites prioritaires (uniquement FttH ; pas FttO)
- Inclusion numérique :
 - ▶ Poursuite de la montée en débit radio
 - ▶ Poursuite du soutien au satellite

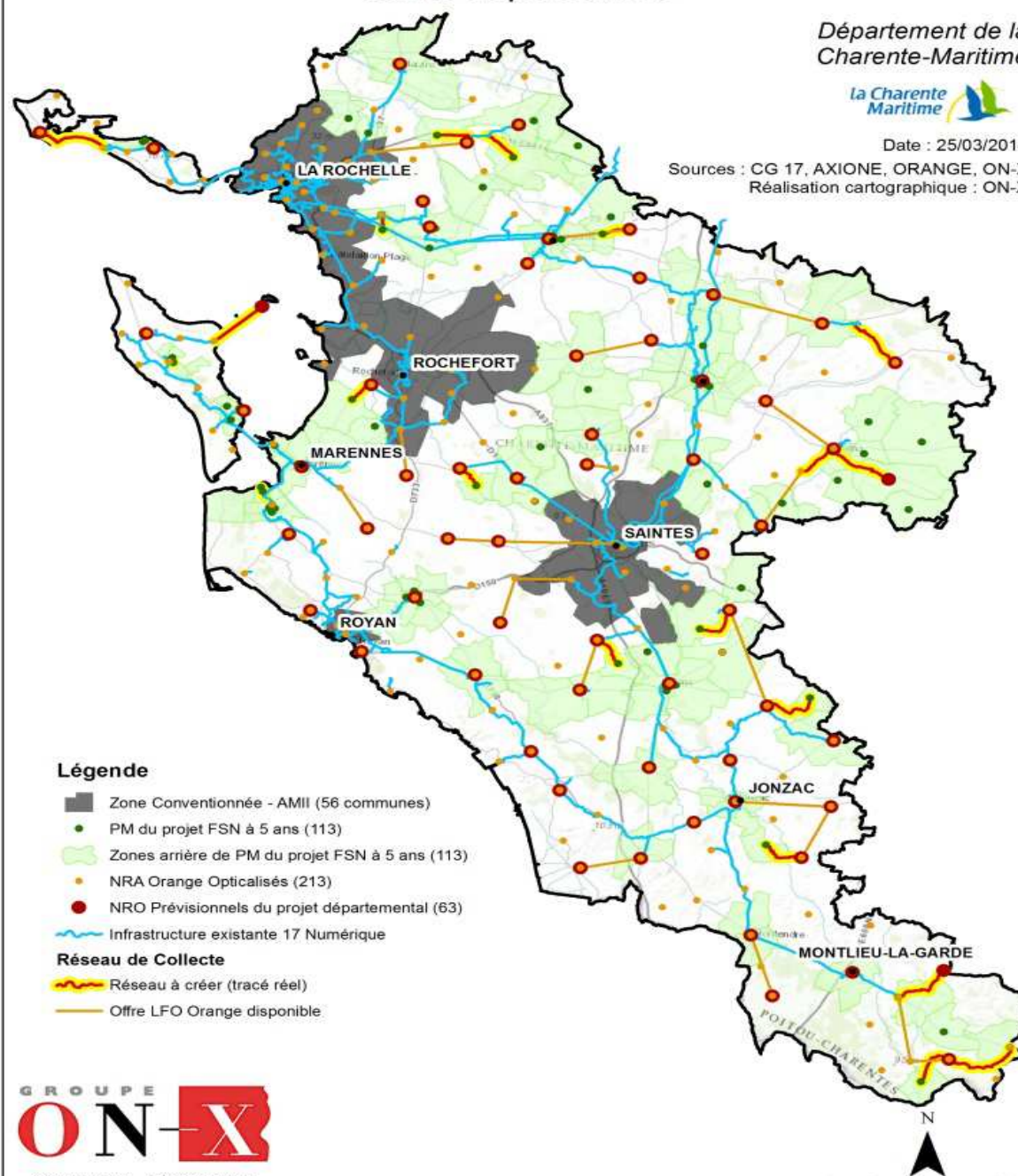
Architecture des réseaux de Collecte à déployer sur le département

Département de la
Charente-Maritime



Date : 25/03/2014

Sources : CG 17, AXIONE, ORANGE, ON-X
Réalisation cartographique : ON-X



Zones arrières de PM retenues en vue du déploiement d'un réseau FttH public sur le département

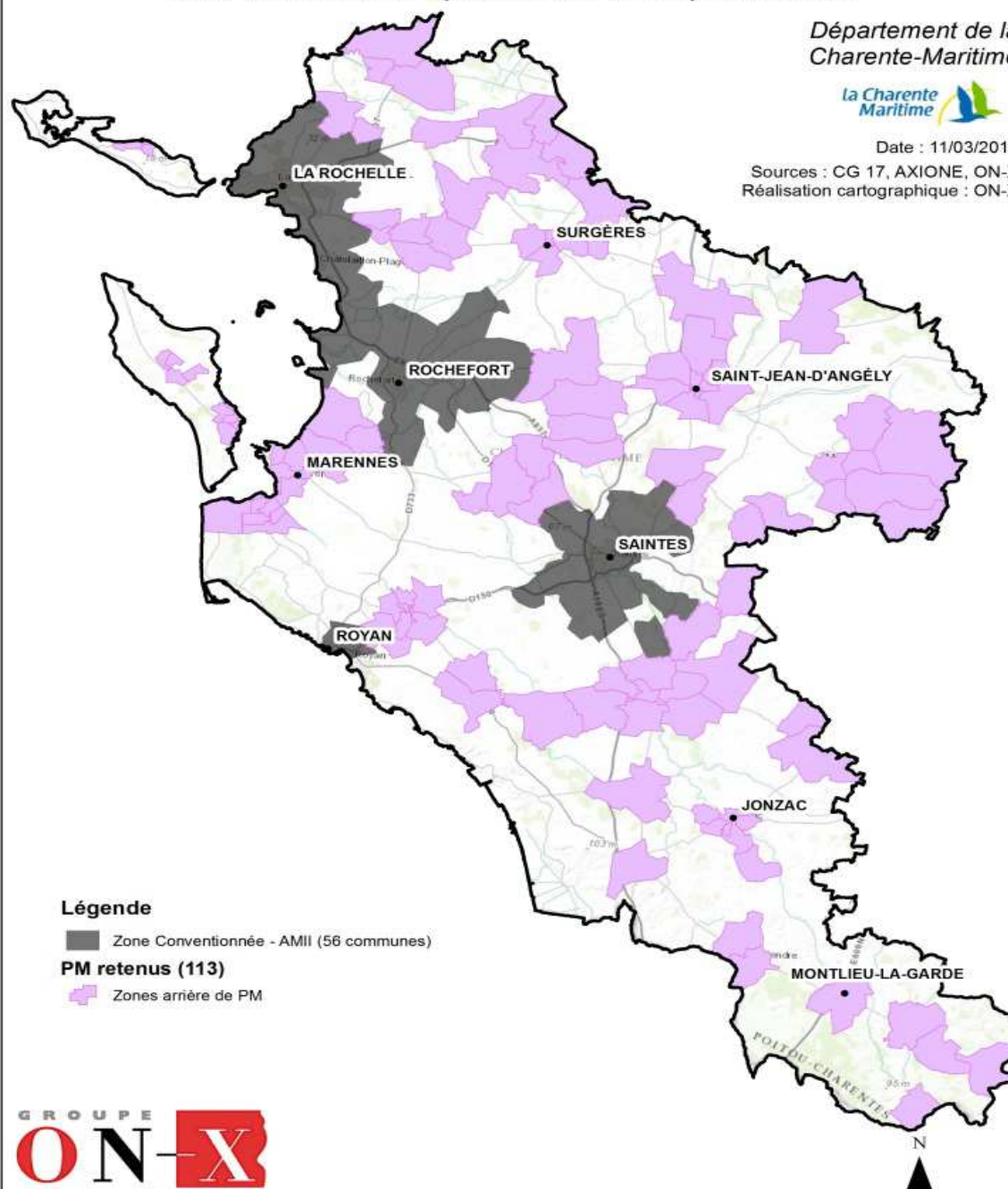
Département de la
Charente-Maritime



Date : 11/03/2014

Sources : CG 17, AXIONE, ON-X

Réalisation cartographique : ON-X



Investissement public à 5 ans

Composantes	Cibles	Montant d'investissement	Recettes forfaitaires FSN	Besoin en financement public	FSN mobilisable
Collecte	108 km	4 140 000 €	621 000 €	3 519 000 €	1 727 829 €
FttH			44 015 540 €	81 324 797 €	39 930 476 €
Desserte	83 462 prises	107 352 827 €			
Raccordement	42 524 prises	17 987 510 €			
Bâtiments prioritaires			4 870 120 €	8 570 211 €	4 207 974 €
Desserte	8 254 prises	10 617 313 €			
Raccordement	6 273 prises	2 823 018 €			
Inclusion numérique	2 500 kits	750 000 €		750 000 €	375 000 €
Études		500 000 €		500 000 €	165 000 €
Total		144 170 668 €	49 506 660 €	94 664 008 €	46 406 279 €

Plan de financement à 5 ans

Financeurs	Montant attendu	Taux
Département / Intercommunalités	54,5 M€	37,8 %
État	46,4 M€	32,2 %
Région / Europe	43,3 M€	30%
Total	144,2 M€	100 %

Portage du projet

■ Gouvernance :

- ▶ Maîtrise d'ouvrage du Département
- ▶ Association des 13 EPCI par conventionnement (aspects financiers et techniques)

■ Mise en œuvre du réseau :

Le cadre juridique national et européen conditionne le soutien de l'État à une procédure de mise en concurrence pour les travaux et l'exploitation du RIP

- ▶ **Marché de travaux**, après mise en concurrence, pour la réalisation des travaux
- ▶ **Avenant au contrat de DSP actuel** pour la commercialisation et l'exploitation (conformément aux critères de la Directive 2014/23/UE sur l'attribution des contrats de concession du 27 février 2014)

Directive Concession de 2014

■ La Directive prévoit que :

- Un avenant peut être conclu dès lors que deux conditions sont réunies :
 - ▶ si le changement de concessionnaire est impossible pour des raisons économiques
 - ▶ si le changement de concessionnaire présente un inconvénient majeur ou entraînerait une multiplication substantielle des coûts pour la collectivité
- L'avenant ne doit pas dépasser 50% de la valeur initiale

■ L'étude juridique et financière lancée par le Département a permis de vérifier que ces 3 conditions sont réunies (détail présenté dans l'annexe 2)

■ Le projet d'avenant est donc conforme au cadre juridique.

Calendrier – projet à 5 ans

Actions	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Mise en œuvre du projet							
FSN - phase 1 (accord de principe)	■						
Consultation pour le marché de travaux + Procédure d'avenant au contrat pour l'exploitation du réseau		■					
FSN - phase 2 (accord définitif)		■					
Mise en œuvre du réseau							
FttH zones conventionnées	■	■	■	■	■	■	
Etudes d'ingénierie du RIP FttH et déploiements		■	■	■	■	■	
Complément de collecte RIP		■	■				
Objectifs de déploiements FttH – raccordements			15 000 prises	20 000 prises	20 000 prises	22 500 prises	12 500 prises